

Province de Québec  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et tenue le lundi 18 décembre 2023, à 19 h 15.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la trésorière, madame Lise Lavigne et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

Était absent, le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption du Programme triennal des immobilisations (PTI) 2024-2025-2026.
4. Présentation et adoption du budget 2024.
5. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026.
6. Levée de la séance.

### **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

**9551-12-2023**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel rédigé.

**9552-12-2023**

### **3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI) 2024-2025-2026.**

ATTENDU qu'un document explicatif de soutien sera accessible dès que possible sur le site Internet municipal ;

ATTENDU la publication de l'avis public annonçant la tenue de la présente séance extraordinaire sur le site Internet et au babillard d'affichage le 5 décembre 2023 ;

ATTENDU l'étude du Programme triennal des immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le Programme triennal des immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 aux montants respectifs de 6 514 700 \$ pour 2024, 10 333 300 \$ pour 2025 et 27 682 705 \$ pour 2026 totalisant 44 530 705 \$ soit et est adopté.

**9553-12-2023**

### **4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2024.**

Le maire, monsieur Gilles Boucher, procède à l'ouverture de la présentation du budget 2024 et invite ensuite la trésorière, madame Lise Lavigne, à poursuivre la présentation.

Un document explicatif de soutien sera accessible dès que possible sur le site Internet.

ATTENDU la publication de l'avis public annonçant la tenue de la présente séance sur le site Internet et au babillard d'affichage le 5 décembre 2023 ;

ATTENDU l'étude prévisions budgétaires 2024 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE ce conseil affecte une somme de 497 264 \$ à son budget 2024 à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2022.

QUE les prévisions budgétaires 2024 au montant au montant de 10 609 544 \$ pour la proximité et de 11 624 327 \$ pour le budget total (proximité et agglomération) soient adoptées et que les taxes, compensations et quotes-parts calculées en conséquence soient prévues au règlement # 190-2024 à être adopté.

QUE ces prévisions budgétaires 2024 soient transmises à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

Le vote est demandé.

Pour : 5 (Mme Joan Raymond, M. Michaël Vangansbeck, Mme Johanne Lepage, M. Alexandre Morin et M. Gilles Boucher)

Contre : 1 (M. Raymond Saint-Aubin)

IL EST majoritairement RÉSOLU que la proposition soit ADOPTÉE.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

En vertu des dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les questions portent exclusivement sur le programme des immobilisations 2024–2025–2026 et du budget 2024. Les questions ont été traitées.

9554-12-2023

6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 20 h 22, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière